



Règlement intérieur

Ecole Saint Pie X
1 rue des écoles
14210 Grainville sur Odon
02.31.80.95.72
ecole.saintpie10@gmail.com

Respect

Les enfants s'adressent aux autres avec politesse et respect.

Toute violence physique et verbale (injure, détérioration, coups, brutalité, impolitesse...) est sanctionnée immédiatement à proportion de la gravité et de la répétition de l'acte (rappel à la règle, punition, travail d'intérêt général, avertissement, exclusion temporaire).

Lors des sorties, l'élève doit avoir une attitude correcte et suivre les consignes de sécurité données par l'adulte.

Les départs anticipés en vacances ne sont pas autorisés. Aucun travail ne sera préparé à l'avance pour l'enfant absent : il devra rattraper à son retour.

Sécurité et savoir-vivre

Les enfants qui arrivent avant 8h30 doivent se rendre OBLIGATOIREMENT à la garderie.

Les élèves se déplacent avec calme dans les couloirs, les escaliers...

Sucette et chewing-gums ne sont pas acceptés à l'école. Les goûters à l'école (en dehors des goûters pour la garderie du soir) sont interdits.

Les enfants n'apportent ni téléphones portables ni jeux vidéos. L'école ne peut être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol.

Une tenue correcte est exigée. Attention aux accessoires vestimentaires et scolaires ludiques qui perturbent la concentration.

Les enfants avec des cheveux longs doivent avoir les cheveux attachés. Le maquillage et le vernis à ongles ne sont pas autorisés.

Récréation

Chaque élève est responsable de ses déchets et de ses papiers : des poubelles sont mises à disposition. La cour est un espace partagé avec les autres et il faut faire attention en se déplaçant et en jouant.

Les jeux et discussions sont interdits dans les toilettes.

Les enfants n'apportent pas des jeux de la maison (cartes, jouets, ballons...). Seules les billes sont autorisées en élémentaire (du CP au CM2).

Les espaces verts et les murs doivent être respectés : les branches, les feuilles et les plantations ne doivent pas être abîmées.

Lorsque l'enseignant annonce la fin de la récréation, l'élève se range pour rejoindre sa classe.



Règlement intérieur

Ecole Saint Pie X
1 rue des écoles
14210 Grainville sur Odon
02.31.80.95.72
ecole.saintpie10@gmail.com

Matériel

Des livres sont prêtés tout au long de l'année scolaire : ils seront couverts et rendus en bon état en fin d'année. Si ce n'est pas le cas, un dédommagement sera demandé et facturé aux familles.

L'élève s'engage à prendre soin du matériel de sa classe et de l'école en général.

Les vêtements oubliés sont gardés dans une boîte. En fin d'année, les vêtements sans marque d'identité seront donnés à des œuvres caritatives.

Cantine

Dans un souci de mieux vivre le temps de pause qu'est le déjeuner, un règlement de cantine a été établi.

1. Je me mets en rang lorsque l'adulte nous le demande.
2. Je suis poli(e) avec le personnel de cantine et utiliser les mots de politesse : « merci, s'il te plaît... ».
3. Je respecte et j'écoute les consignes données par le personnel.
4. Je m'assois correctement et me tiens correctement pendant le repas.
5. Je ne joue pas avec la nourriture et la boisson.
6. Je mange dans le calme.
7. A la cantine, je goûte au plat. Je peux demander du supplément (quand c'est possible) mais uniquement si mon assiette est vide.

Remarques : *Tout comportement irrespectueux sera sanctionné et la famille sera avertie. Si aucune amélioration n'est constatée, la famille sera convoquée et une exclusion temporaire pourra être envisagée.*

Garderie / Etude

L'élève s'adresse aux adultes avec respect et politesse. L'élève doit écouter les consignes données par l'adulte.

Remarques : *Tout comportement irrespectueux sera sanctionné et la famille sera avertie. Si aucune amélioration n'est constatée, la famille sera convoquée et une exclusion temporaire pourra être envisagée.*

Le président de l'OGEC

Le chef d'établissement

Les parents

L'élève